



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 60676

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des sages-femmes dans les Alpes-Maritimes. Il y aurait en effet 216 sages-femmes en activité dans ce département, ce qui ne couvrirait que deux tiers des besoins (6 300 accouchements par an sur la seule ville de Nice). A défaut de sages-femmes, ce sont les médecins accoucheurs ou de simples infirmières qui effectuent les tâches sensibles. Cela semble contradictoire avec les recommandations édictées par son ministère puisque, pour l'ouverture d'une maternité, un nombre minimal de sages-femmes est exigé. Or, une fois la maternité ouverte, ce nombre tend à se réduire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour éviter cette érosion.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60676

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2549